



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 25-27 juillet 2018

ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. Contexte	4-8
III. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation	
A. Établissement d'un réseau mondial pour la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	9-13
B. Plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées/végétaux sauvages et variétés des agriculteurs/variétés locales	14-15
C. Assistance technique.....	16-19
IV. Conservation <i>ex situ</i>	
A. Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	20-22

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



B.	Assistance technique.....	23
V.	Utilisation durable.....	24
A.	Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences	25-32
B.	Assistance technique pour les systèmes semenciers.....	33-37
C.	Réhabilitation des systèmes semenciers	38-43
D.	Renforcement de la sélection végétale	44-54
VI.	Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines	55
A.	Stratégies nationales en matière de RPGAA	56-62
B.	Points focaux nationaux	63
C.	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	64-65
VII.	Indications que le Groupe de travail est invité à donner.....	66

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a pris note des activités menées par la FAO dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial), et s'est félicitée des progrès accomplis à cet égard¹. La Commission a demandé à la FAO et aux donateurs de continuer d'appuyer les efforts que déploient les pays aux fins de la conservation *in situ* et de l'exploitation des RPGAA; de maintenir les banques de gènes afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation, d'évaluation, d'utilisation et de fourniture de matériel génétique de plantes cultivées; et de renforcer les liens et la complémentarité entre la conservation *ex situ* et *in situ*².

2. La Commission a également demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées et de sélection végétale³, et à élaborer ou à réviser leur politique nationale en matière de semences ainsi que la législation correspondante⁴. Elle a transmis à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail), en vue d'un nouvel examen et de consultations, la version révisée du projet de *Directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales*, ainsi que le document de réflexion sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et pour la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵. Elle a également demandé à la FAO de continuer de renforcer les réseaux nationaux et régionaux pour la conservation des RPGAA, y compris dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de facilitation des partenariats⁶.

3. Le présent document rend compte des activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial depuis la dernière session de la Commission.

II. GÉNÉRALITÉS

4. Le Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (deuxième Plan d'action mondial)⁷ fournit un cadre important convenu au niveau international pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Conformément à l'article 14, le deuxième Plan d'action mondial est un pilier du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité), et sa mise en œuvre constitue une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Traité⁸.

5. Les activités menées par la FAO sur les thèmes du deuxième Plan d'action mondial relèvent du Programme stratégique 2 de l'Organisation visant à «rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables», et du Programme stratégique 5 visant à «renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises en réduisant la vulnérabilité à la sécheresse et aux autres effets du changement climatique».

¹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 52.

² CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 58.

³ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 59.

⁴ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 60.

⁵ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphes 63-64.

⁶ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 65.

⁷ <http://www.fao.org/agriculture/crops/plan-thematique-du-site/theme/seeds-pgr/gpa/fr/>.

⁸ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 313.

6. Le Cadre stratégique de la FAO⁹ aligne les activités de l'Organisation avec les Objectifs de développement durable (ODD)¹⁰. La mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial contribue notamment à l'ODD 2 d'élimination de la faim¹¹ pour lequel la FAO est l'organisation garante de l'indicateur 2.5.1 relatif à la conservation *ex situ* des ressources phytogénétiques et zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle permet également aux pays d'aborder les composantes essentielles du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité¹² adoptés au titre de la Convention sur la diversité biologique¹³.

7. La mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial aide également les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord de Paris¹⁴, à savoir la mise en application du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe¹⁵ et l'initiative de collaboration sur l'agriculture de Koronivia¹⁶ en particulier s'agissant des contributions déterminées au niveau national (CDN)¹⁷. La mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial contribue également à la réalisation des objectifs du CIN2¹⁸ et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025¹⁹, grâce à un meilleur accès des agriculteurs à un éventail diversifié d'espèces cultivées et de variétés riches en nutriments.

8. Les objectifs déterminés au niveau régional pourraient également bénéficier de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. En Afrique, par exemple, les travaux en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA contribuent à la réalisation des objectifs établis dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), ainsi qu'à la mise en application de la stratégie et de la feuille de route de la Déclaration de Malabo visant à faire reculer la faim sur le continent d'ici 2025.

III. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

A. Établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

9. À sa dernière session, la Commission a examiné le document de réflexion portant sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'a transmis à son Groupe de travail en vue de nouvelles consultations²⁰.

10. À la demande de la Commission et suite aux consultations avec les experts et les parties intéressées, la FAO a préparé deux documents de réflexion distincts traitant respectivement de l'établissement d'un réseau mondial pour la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques

⁹ <http://www.fao.org/3/a-ms431reve.pdf>.

¹⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

¹¹ Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Cible 2.5: D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des plantes sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

¹² <https://www.cbd.int/sp/>.

¹³ <https://www.cbd.int/2011-2020/>

¹⁴ http://unfccc.int/files/home/application/pdf/paris_agreement.pdf.

¹⁵ <https://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework>.

¹⁶ https://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/application/pdf/cp23_auv_agri.pdf.

¹⁷ <http://unfccc.int/focus/items/10240.php>.

¹⁸ <http://www.fao.org/3/a-mm215e.pdf>.

¹⁹ <http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/workprogramme-2016to2025/fr/>.

²⁰ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 64.

*pour l'alimentation et l'agriculture*²¹ et de la *conservation in situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²², pour examen par le Groupe de travail.

11. Malgré la complémentarité existant entre la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA, il y a lieu d'examiner ces questions à travers des réseaux différents étant données les différences existant entre les parties intéressées. Le Bureau de la dix-septième session ordinaire de la Commission a pris note, au cours de ses première et deuxième réunions, de cette approche révisée abordant séparément les thèmes.

12. Les deux documents de réflexion énoncent la nécessité et la faisabilité de ces réseaux mondiaux. Ils proposent également des moyens et des étapes permettant de les mettre en place ainsi que les implications sur le plan financier. Les projets d'appels pour la tenue de réunions initiales en tant que première étape de la mise en place des réseaux mondiaux, sont annexés aux documents de réflexion respectifs.

13. La FAO a mené une enquête, en collaboration avec Bioversity International, afin de faire l'inventaire des banques de semences communautaires, parfois appelées banque de gènes communautaires, et de définir leurs fonctions, leur composition et leurs objectifs. Une analyse des réponses obtenues a été mise à la disposition des participants lors d'un dialogue informel tenu le 24 juillet 2018, juste avant la neuvième session du Groupe de travail. Le dialogue avait pour objectif d'étudier les avantages potentiels de l'intégration des activités des banques de semences communautaires dans les efforts déployés actuellement pour renforcer la gestion à l'exploitation des RPGAA, et l'insertion délibérée de ces initiatives communautaires dans l'établissement d'un réseau mondial consacré à ce thème. Un résumé des résultats de ce dialogue sera présenté au Groupe de travail au cours de la session.

B. Plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et variétés des agriculteurs/variétés locales

14. À sa dernière session, la Commission a approuvé les *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments* et a demandé à la FAO de les publier²³. En réponse à cette demande, les directives ont été publiées dans quatre langues (arabe, anglais, français et espagnol) et sont à présent disponibles en versions imprimée et électronique²⁴.

15. À sa dernière session, la Commission a également transmis à son Groupe de travail, en vue d'un nouvel examen, la version révisée du projet de *Directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales*²⁵ et a invité les membres, les observateurs et les points focaux nationaux à adresser leurs observations concernant ce document²⁶. Elle a demandé à la FAO de réviser le projet de directives volontaires en tenant compte des observations reçues. Par la lettre circulaire C/CBD-7, la FAO a invité les membres et les observateurs à émettre des observations concernant le projet de directives, et ultérieurement le projet de directives révisé, en tenant compte des observations reçues²⁷.

²¹ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.5 Rev.1.

²² CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.6.

²³ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 62.

²⁴ FAO 2017. Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments FAO, Rome. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i7788e.pdf>.

²⁵ CGRFA-16/17/Inf.19.

²⁶ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 63.

²⁷ CGRFA/WG-PGR-9/Inf.4.

C. Assistance technique

16. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a continué à fournir une assistance technique aux pays pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Le projet récemment achevé en Équateur, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a permis à 4160 petits agriculteurs d'intégrer une plus grande diversité d'espèces indigènes dans leurs systèmes de production couvrant une superficie de 1790 hectares. Par ailleurs, un projet similaire soutenu par la FAO au Panama a abouti à un accroissement de la diversité des cultures et des variétés locales au sein des exploitations agricoles²⁸. D'autres initiatives soutenues par le FEM relatives à la gestion à l'exploitation de plantes locales cultivées et de leurs variétés sont également en cours d'élaboration en Chine²⁹, à Cuba³⁰ et au Mexique³¹.

17. Les politiques nationales de quatre pays d'Asie (le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Népal) ont été évaluées dans le cadre du Défi Faim zéro³² et des mesures incitatives et dissuasives ont été définies en matière de diversification agricole et de diversité alimentaire³³. Dans l'ensemble, les résultats de ces initiatives visant à augmenter la diversité inter et intraspécifique des plantes cultivées au sein des exploitations agricoles, en particulier des espèces sous-utilisées, contribuent à améliorer à la fois la résilience des systèmes de production face aux effets du changement climatique et la nutrition de la population.

18. En Somalie, des variétés locales de maïs, de sorgho et de niébé ont été purifiées, groupées et distribuées aux cultivateurs avec l'aide de la FAO³⁴. En Ouzbékistan³⁵, la FAO s'efforce de promouvoir l'utilisation de semences de qualité pour les cultures de remplacement des systèmes de culture du blé et du coton.

19. L'appui technique apporté par la FAO aux Philippines a abouti à la mise en place de banques de semences communautaires dans des zones stratégiques de production du riz, afin de garantir aux agriculteurs l'accès à des semences de qualité à chaque saison de plantation³⁶.

IV. CONSERVATION *EX SITU*

A. Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

20. En 2013, la Commission a approuvé les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*³⁷ et a demandé à la FAO de mener une enquête sur la mise en œuvre de ces *Normes* et de faire rapport au Groupe de travail sur leur incidence, leur pertinence et leur efficacité³⁸. À sa quinzième session ordinaire, en 2015, la Commission

²⁸ PAN/17/001/01/99 Asistencia Técnica orientada a la restauración de los sistemas productivos en comunidades indígenas, en el Marco del Plan de Desarrollo Integral de los Pueblos Indígenas y del Programa de Reformas del Ministerio de Gobierno. Convenio PNUD MINGOB PS 83709.

²⁹ GCP /CPR/060/GFF On-farm Conservation and Sustainable Use of Genetic Diversity of Crops originating in China.

³⁰ GCP /CUB/018/GFF Introduction of new farming methods for the conservation and sustainable use of biodiversity, including plant and animal genetic resources, in production landscapes in selected areas of Cuba.

³¹ GCP /MEX/306/GFF Securing the Future of Global Agriculture in the face of climate change by conserving the Genetic Diversity of the Traditional Agroecosystems of Mexico (PPG).

³² <https://www.un.org/zerohungar/>.

³³ TCP/RAS/3602 (16/IX/RAS/284) Creating Enabling Environments for Nutrition-Sensitive Food and Agriculture to Address Malnutrition.

³⁴ OSRO/SOM/516/EC Improving the genetic quality of seeds in Somalia.

³⁵ TCP/UZB/3601 Demonstration of diversification and sustainable crop production intensification.

³⁶ GCP/PHI/062/GFF - Dynamic conservation and sustainable use of agricultural biodiversity to ensure food security and ecosystems services and resiliency.

³⁷ <http://www.fao.org/3/a-i3704e.pdf>.

³⁸ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 103.

a invité la FAO à continuer d'aider les pays à mettre en œuvre les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, et à proposer un mécanisme permettant d'en suivre la mise en application³⁹.

21. Donnant suite à cette demande, la FAO a entrepris une enquête mondiale sur l'utilisation des *Normes applicables aux banques de gènes* et a organisé une consultation d'experts avec la coopération du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Les résultats de cette enquête sont présentés dans le document intitulé «*Facilitating the implementation and monitoring of the Genebank Standards*»⁴⁰.

22. Les résultats des efforts déployés dans un cas comme dans l'autre ont fait ressortir la nécessité de présenter l'information contenue dans les *Normes* d'une manière concise et conviviale, décrivant en détails et de manière séquentielle les étapes du flux de travaux d'une banque de gènes. Ces étapes sont présentées dans les annexes 1 à 3 du document intitulé «*Facilitating the implementation and monitoring of the Genebank Standards*»⁴¹, pour les trois méthodes de conservation du matériel génétique, notamment les semences orthodoxes, les collections en champ et la culture in vitro. Elles serviront de base aux guides pratiques d'utilisation des *Normes* pour les méthodes de conservation décrites ci-avant. Ces guides pratiques peuvent également faciliter le suivi de la mise en œuvre des *Normes* applicables aux banques de gènes. Au fur et à mesure que les technologies s'améliorent et que les protocoles validés sont disponibles, la FAO peut élaborer de nouvelles lignes directrices ayant trait aux semences récalcitrantes, à la cryoconservation et aux échantillons d'ADN.

B. Assistance technique

23. Pendant la période considérée, la FAO a soutenu la conservation *ex situ* de matériel génétique de raisin dans des collections en champ en Arménie⁴², et de matériel génétique de noisette adapté, en Azerbaïdjan⁴³. Aux Philippines, les variétés traditionnelles de riz ont été collectées et conservées dans les banques de gènes de l'Institut de recherche sur le riz et du Laboratoire national des ressources phylogénétiques, avec l'appui de la FAO⁴⁴.

V. UTILISATION DURABLE

24. À sa dernière session, la Commission a invité la FAO à continuer d'aider les pays dans le renforcement de leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées et de sélection végétale, y compris dans le cadre de plateformes à parties prenantes multiples telles que l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB), et par l'intermédiaire du Programme mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et d'établir un rapport sur les incidences de ces activités afin de le présenter au Groupe de travail, à sa session suivante⁴⁵. La FAO a continué d'aider les pays dans la mise au point et l'homologation de variétés adaptées de plantes cultivées, et de systèmes efficaces nécessaires à la livraison de semences.

A. Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences

25. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer ou à réviser leur politique nationale en matière de semences et la législation correspondante, en tenant compte des dispositions du *Guide de la Commission pour la formulation d'une politique semencière*

³⁹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

⁴⁰ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.3.

⁴¹ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.3.

⁴² TCP/ARM/3503 Grape Genetic Resources Conservation and Sustainable Use in Armenia.

⁴³ GINC/AZE/001/AZE The FAO Azerbaijan Partnership Programme.

⁴⁴ GCP/PHI/062/GFF - Dynamic conservation and sustainable use of Agricultural biodiversity to ensure food security and ecosystems services and resiliency.

⁴⁵ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 59.

*nationale*⁴⁶. Elle a également inscrit parmi les principaux résultats de son Programme de travail pluriannuel, un examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences⁴⁸.

26. À la demande de la Commission, la FAO a apporté son aide à l'Arménie, à la République démocratique populaire lao et au Mali⁴⁹ pour l'examen et la mise à jour des politiques ou des législations nationales en matière de semences.

27. La FAO a également préparé le document intitulé *Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences*⁵⁰, qui consiste en une analyse exploratoire mise à la disposition du Groupe de travail. Cette analyse fournit une évaluation globale des politiques, des législations, des réglementations et des dispositions accessoires en matière de semences. Elle évalue dans quelle mesure les instruments législatifs, politiques et réglementaires en matière de semences pourraient limiter la diversité des RPGAA au sein des exploitations agricoles, notamment en limitant la capacité des agriculteurs à vendre ou à échanger des variétés des agriculteurs/variétés locales.

28. Les politiques, les législations et les réglementations en matière de semences ont été examinées pour 94 pays, ainsi que pour la communauté Andine et l'Union européenne, telles qu'elles figurent dans la base de données FAOLEX, qui constitue la plus importante collection électronique de législations et réglementations nationales concernant l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles⁵¹. L'examen a été réalisé à l'aide de 15 paramètres fondés sur le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*⁵², afin d'étudier les incidences éventuelles des dispositions des instruments sur la diversité des RPGAA au sein des exploitations agricoles.

29. Dans 45 pour cent des pays étudiés, les législations, les politiques et/ou les réglementations en matière de semences s'appliquent à toutes les semences, indépendamment de l'espèce, et réglementent les transactions commerciales ayant trait aux semences, y compris les variétés des agriculteurs/variétés locales. Toutefois, dans 42 pour cent des pays étudiés, les législations, les politiques et/ou les réglementations en matière de semences s'appliquent uniquement aux semences certifiées et ne limitent pas les transferts commerciaux de semences de variétés des agriculteurs/variétés locales. Dans ces pays, il est peu probable que les législations, les politiques et/ou les réglementations en matière de semences aient un impact sur la diversité des variétés des agriculteurs et des variétés locales utilisées par les agriculteurs. Elles pourraient cependant avoir des incidences indirectes à travers la mise en place de mesures incitatives significatives pour le secteur semencier structuré.

30. Vingt-huit pour cent des pays étudiés exigent l'enregistrement de toutes les variétés de plantes cultivées, ainsi que la certification de toutes les semences commercialisées. Cette exigence pourrait décourager la production et la dissémination de semences et de matériels de multiplication de variétés des agriculteurs/variétés locales, en particulier si elle est sanctionnée par des pénalités.

31. Les conclusions de l'étude devront faire l'objet d'analyses plus approfondies afin d'en tirer des déductions justifiées. Des études de cas pourraient constituer d'éventuelles pistes de réflexion. Une désagrégation des deux groupes, notamment des pays où toutes les semences sont réglementées et de ceux où seules les semences certifiées le sont, est incontestablement justifiée. Il faudrait également analyser la portée de la mise en œuvre des politiques en matière de semences, et de la mise en application des dispositions législatives et réglementaires.

⁴⁶ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 60.

⁴⁷ <http://www.fao.org/3/a-i4916e.pdf>.

⁴⁸ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.7.

⁴⁹ GCP/ARM/006/EC Technical assistance to the Ministry of Agriculture of the Republic of Armenia for European Neighbourhood Partnership agriculture and rural development (FAO/ENPARD).

⁵⁰ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.7.

⁵¹ FAOLEX. <http://www.fao.org/faolex/en/>.

⁵² FAO. 2015. Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-i4916e.pdf>.

32. Qui plus est, les cadres juridiques et politiques des pays exigeant l'enregistrement de toutes les variétés de plantes cultivées doivent faire l'objet d'une analyse détaillée. En effet, il est peu probable que les agriculteurs et les petits producteurs soient en mesure de remplir les conditions ordinaires d'enregistrement et d'homologation des variétés de plantes cultivées.

B. Assistance technique pour les systèmes semenciers

33. Des initiatives visant à renforcer les chaînes de valeur de livraison de semences ont été mises en œuvre dans 24 pays⁵³. Elles étaient axées sur le renforcement de l'adoption de différentes variétés de plantes cultivées, y compris les cultures biofortifiées; les systèmes de production et de livraison de semences au niveau des communautés; la production et la fourniture de semences de prébase et de base; le renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des semences; la formation professionnelle et la mise à disposition de matériel pour le traitement des semences, ainsi que le renforcement des systèmes de certification des semences.

34. Au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, la FAO a promu un meilleur accès à des semences et du matériel végétal de qualité pour des variétés adaptées⁵⁴. Dans le même esprit, l'accès à des semences de qualité a été amélioré au Tadjikistan⁵⁵ pour le blé et en Somalie⁵⁶ pour le niébé, le maïs, le riz et le sorgho. Au Bangladesh, une meilleure utilisation de cultures adaptées et de leurs variétés a contribué à l'augmentation de la production alimentaire familiale et à l'amélioration de la nutrition dans les zones urbaines et péri-urbaines⁵⁷. Deux cent cinquante jardins potagers sur toits et dix jardins potagers scolaires ont été mis en place à Dacca et à Chittagong.

35. Les activités menées en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), sous les auspices d'un projet financé par l'Union européenne au Mozambique au cours des quatre dernières années, ont abouti à l'adoption par les communautés de 19 variétés de maïs, de niébé, de haricots et de riz, dont une variété de maïs et trois variétés de haricots biofortifiées⁵⁸⁻⁵⁹⁻⁶⁰. La FAO œuvre également au renforcement des capacités de production et de livraison de semences de riz de qualité dans dix pays africains (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Ouganda). Cette initiative est en cours de mise en œuvre sous l'égide du programme de coopération Sud-Sud de l'Organisation, grâce à des financements fournis par le Gouvernement vénézuélien. L'objectif global est le renforcement du secteur du riz dans la région⁶¹.

36. La FAO a également apporté son appui à la mise en place, au Honduras, de petites et moyennes entreprises pour les systèmes de livraison de semences au niveau des communautés, grâce au renforcement des capacités de gestion des producteurs de semences de haricots et à l'amélioration de

⁵³ Azerbaïdjan, Bénin, Bhoutan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Équateur, Géorgie, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Kenya, Mali, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Ouganda, Gambie et République-Unie de Tanzanie.

⁵⁴ SPGRC/FAO TCP-SFS-3402 Support for the development of national capacities for conservation and sustainable utilization of plant genetic resources for food and agriculture.

⁵⁵ GCP/TAJ/010/AUS Improving access of small-scale farmers to high quality seed in Tajikistan

⁵⁶ OSRO/SOM/516/EC Improving the genetic quality of seeds in Somalia

⁵⁷ TCP/BGD/3503 Enhancing Urban Horticulture Production to Improve Food and Nutrition Security - promoting crop diversification at the roof-top gardening.

⁵⁸ GCP /MOZ/111/EC National Programme on Food security - (EU-MDG Initiative - Agriculture, food security, rural development and natural resource management).

⁵⁹ GCP /MOZ/116/BEL Food Security and Nutrition Program for Gaza Province, Mozambique.

⁶⁰ TCP/MOZ/3503 Capacity building and activation of the Angonia Seed Plant in the region of Tete in Northern Mozambique.

⁶¹ GCP/RAF/489/VEN Partnership for sustainable rice systems development in sub-Saharan Africa Benin, Cameroon, Côte d'Ivoire, Guinea, Kenya, Mali, Nigeria, Senegal, the United Republic of Tanzania and Uganda.

leur accès aux marchés⁶². De même en Équateur⁶³, au Nicaragua⁶⁴ et au Pérou⁶⁵, les capacités des communautés à produire et à livrer des semences de qualité au sein des systèmes de production agricole familiaux ont été renforcées. En Géorgie, les interventions de la FAO ont abouti à la mise en place de coopératives d'agriculteurs⁶⁶ et ont permis de renforcer les capacités nationales en matière de certification des semences et de production de semences de première génération, notamment les semences d'obtenteur et les semences de souche.

37. Afin de renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique au Somaliland, la FAO a amélioré l'accès des petits agriculteurs à des semences de qualité pour des variétés de plantes cultivées supportant la sécheresse et les inondations, dont le sorgho, le maïs et le sésame⁶⁷. En Ouganda, les petits agriculteurs ont également bénéficié d'un meilleur accès à des semences et des plants et boutures de qualité pour de nombreuses plantes cultivées et leurs variétés locales (notamment les plantes fourragères à enracinement profond, les légumineuses améliorant la fertilité du sol, et les racines et tubercules à cycle court supportant la sécheresse), aux fins de systèmes de production agricole résistants à la sécheresse⁶⁸. Au Zimbabwe⁶⁹, l'accent a été mis sur les systèmes de livraison de semences de sorgho, de millet et de niébé à petits grains supportant la sécheresse, ce qui a permis par ailleurs d'améliorer l'état nutritionnel de la population.

C. Réhabilitation des systèmes semenciers

38. Au cours de la période 2016-2017, la FAO a distribué des semences de qualité aux agriculteurs de 92 pays pour un montant de 71 millions d'USD, dans le cadre d'interventions d'urgence en réponse aux situations de destructions massives de récoltes provoquées par des catastrophes naturelles, telles que l'ouragan Matthew en Haïti⁷⁰, les tremblements de terre au Népal⁷¹, les inondations au Ghana⁷², et les charges de neige en Syrie⁷³.

39. Pendant cette période, des interventions d'urgence de fourniture de semences à grande échelle ont été mises en œuvre suite à la sécheresse associée au phénomène climatique El Niño. En Éthiopie, l'intervention la plus importante a été menée en 2016 et a permis d'apporter 32 000 tonnes de semences

⁶² MTF/HON/042/TEC Fortalecer las capacidades de gestión empresarial de las empresas, las redes regionales y la red nacional de productores/as de semillas 2. Impulsar los procesos de comercialización y producción entre las redes de productores de semilla y los diferentes canales de mercado articulados a la cadena de frijol.

⁶³ TCP/ECU/3502 Apoyo al fortalecimiento en los procesos de fomento de servicios especializados del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuacultura y Pesca (MAGAP) en el ámbito de la innovación tecnológica y producción de semillas.

⁶⁴ GCP/SLM/001/MEX Nicaragua Desarrollo de Capacidades Técnicas para incrementar la calidad de semillas criollas y acriolladas de la agricultura familiar de Nicaragua.

⁶⁵ UNJP/PER/050/UNJ Inclusión Económica y Desarrollo Sostenible de productores de Granos Andinos en zonas rurales de extrema pobreza de Ayacucho y Puno.

⁶⁶ GCP/GEO/004/AUS Capacity Development of the Ministry of Agriculture of Georgia: Improved Policy Making and Effective Implementation of the Strategy for Agricultural Development (contribution to ENPARD Georgia Programme).

⁶⁷ OSRO/SOM/515/EC Reviving Spate irrigation in Somaliland.

⁶⁸ GCP /UGA/044/GFF Fostering Sustainability and Resilience for Food Security in Karamoja subregion (FSP - implemented jointly with UNDP - FAO component).

⁶⁹ OSRO/ZIM/702/WFP Building resilience of smallholder farmers by increasing small grains production and productivity.

⁷⁰ OSRO/HAI/701/EC Réhabilitation et diversification des moyens d'existence des ménages affectés par l'ouragan Matthew.

⁷¹ OSRO/NEP/503/NOR Emergency assistance to restore agricultural-based livelihoods of vulnerable earthquake-affected smallholder farmers in the six most affected districts in Nepal.

⁷² TCP/GHA/3506 Restoration of productive capacities of flood affected agricultural households in Ghana

⁷³ TCP/SYR/3502 Emergency assistance to restore the livelihoods of vulnerable greenhouse vegetable crop producers affected by the snow storm.

à 1,5 millions de foyers⁷⁴. En Afrique australe, plus de 320 000 foyers ont reçu une aide dans neuf pays différents (Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, et Zimbabwe). En 2017, au Soudan du Sud, la FAO a distribué plus de 500 000 kits de subsistance à 4,6 millions de bénéficiaires, en l'occurrence des semences et du matériel végétal de plantation pour les cultures et légumes de base. Toujours en 2017, ces kits ont été distribués à 138 000 ménages au Nigéria⁷⁵, 26 000 en République démocratique du Congo (RDC)⁷⁶, 72 000 en République centrafricaine⁷⁷, 52 000 en Syrie et 16 000 au Yémen⁷⁸. Les autres pays ayant reçu une aide au relèvement après le phénomène climatique El Niño sont notamment le Burundi, El Salvador, l'Érythrée, la Gambie, le Guatemala, le Niger, le Pérou, la Somalie, le Sri Lanka et le Soudan.

40. La guerre, les déplacements et l'instabilité sont des facteurs importants exposant les populations à l'insécurité alimentaire. L'aide apportée par la FAO a ciblé les populations déplacées aussi bien que les populations vulnérables des communautés hôtes (notamment les foyers dans lesquels des enfants de moins de cinq ans et/ou des mères enceintes et allaitantes souffrent de malnutrition)⁷⁹. En République centrafricaine, l'intégration des anciens combattants par le biais d'activités agricoles a également été encouragée⁸⁰. En Afghanistan⁸¹, au Burundi⁸², aux Philippines⁸³, au Soudan⁸⁴ et en Syrie⁸⁵, la FAO a aidé les pays à accroître la résilience des populations touchées à travers la réhabilitation des systèmes semenciers.

41. Un des principes fondamentaux de l'aide apportée aux pays par la FAO pour la reconstruction de leurs systèmes de production agricoles après une catastrophe naturelle ou un conflit a été d'assurer que la fourniture d'urgence de semences fasse partie du développement à long terme du secteur semencier dans son ensemble. La fourniture de semences et d'autres intrants est généralement accompagnée d'une formation professionnelle et d'un appui au renforcement des capacités des agriculteurs à adopter des pratiques de production agricole plus intelligentes face au climat. Dans le cadre des efforts de réhabilitation, des groupes d'agriculteurs ont bénéficié d'une aide pour la production de semences et de matériel végétal de qualité de variétés adaptées. En Haïti par exemple, des groupes de producteurs artisanaux de semences ont été mis en place à travers le pays⁸⁶; au Soudan du Sud, des groupes de production de semences décentralisés ont également bénéficié d'un appui⁸⁷.

⁷⁴ <http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/histoires/histoire-detail/fr/c/455625/>, reflétant de nombreux projets, dont: OSRO/ETH/604/CHA; OSRO/ETH/606/NET; OSRO/ETH/607/IRE; OSRO/ETH/608/CHA; TCP/ETH/3504.

⁷⁵ <http://www.fao.org/3/I8721EN/i8721en.pdf>; projects include TCP/NIR/3602; TCP/NIR/3502; OSRO/NIR/704/BEL; OSRO/NIR/709/GER.

⁷⁶ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/FAO%20DRC%20sit%20update_November%202017.pdf.

⁷⁷ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/FAOCARsitupdate_October2017.pdf.

⁷⁸ <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1074448/>.

⁷⁹ OSRO/YEM/605/CHA Integrated Food security and Nutrition sensitive response to the most vulnerable households with malnourished under five (U5) children and pregnant and lactating women (PLW) in Hodeida Governorate.

⁸⁰ TCP/CAF/3603 Assistance d'urgence pour la relance d'activités agricoles des jeunes ex-combattants démobilisés.

⁸¹ OSRO/AFG/702/CHA Support conflict and natural disaster affected farming families with emergency agricultural livelihoods.

⁸² OSRO/BDI/502/EC Appui à l'amélioration des capacités de résilience des populations vulnérables les plus affectées par les effets de la crise multifactorielle au Burundi.

⁸³ OSRO/PHI/701/BEL Emergency assistance in restoring food security and agricultural production in conflict-affected communities in Autonomous Region in Muslim Mindanao (ARMM), Philippines.

⁸⁴ OSRO/SUD/702/USA Strengthened Food Security and Livelihoods Sector coordination and provision of humanitarian livelihood support to IDPs and vulnerable host communities in Darfur.

⁸⁵ OSRO/SYR/606/CHA Emergency agriculture and food security assistance to crisis affected people in Syria

⁸⁶ OSRO/HAI/607/BEL Protection, réhabilitation et diversification des moyens d'existence des populations affectées par l'ouragan Matthew en Haïti.

⁸⁷ OSRO/SSD/705/NET Improving seed production, availability and access for crisis-affected populations in South Sudan.

42. La FAO se tourne actuellement davantage vers l'utilisation de foires aux intrants comme alternative à la distribution de semences. Les bénéficiaires peuvent y utiliser les allocations en espèces ou les bons d'échange qui leur ont été remis dans le cadre de l'intervention, afin d'acquérir les semences et le matériel végétal de plantation de leur choix auprès des fournisseurs. Ceci favorise l'accroissement de la diversité des cultures et des variétés accessibles aux agriculteurs. Au cours de la période 2016-2017, des foires aux intrants ont été organisées dans cinq pays (le Burundi, la République centrafricaine, Haïti, le Malawi et le Soudan du Sud) et ont permis aux agriculteurs issus de 297 000 ménages d'avoir accès à des semences, pour une valeur de 3,3 millions d'USD en 2016 et de 4 millions d'USD en 2017.

43. Les interventions menées par la FAO visent également l'utilisation de meilleures méthodes d'évaluation de la sécurité des systèmes semenciers, qui serviront de base à la fois aux interventions immédiates et à la mise au point de stratégies de développement du secteur semencier traduisant les contextes des pays. Pendant la période considérée, la FAO a réalisé, en collaboration avec des partenaires, des évaluations de la sécurité des semences en Éthiopie, au Lesotho, au Nigéria, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Swaziland, au Soudan du Sud, en Zambie et au Zimbabwe. De nouvelles activités sont prévues pour le Sierra Leone et le Soudan du Sud.

D. Renforcement de la sélection végétale

44. Durant la période considérée, la FAO a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités de développement de variétés adaptées qui conviennent le mieux aux agroécologies et aux systèmes agricoles locaux.

45. En République de Moldova, elle a appuyé l'amélioration génétique des baies⁸⁸ et renforcé les capacités des petits exploitants ainsi que les liens commerciaux. En Mongolie, l'amélioration de l'accès des agriculteurs à du matériel végétal de qualité a conduit à l'introduction de la culture de 36 variétés adaptées de pomme, de prune, de cerise, de myrtille, de cassis et de fraise⁸⁹.

46. La FAO, en collaboration avec des partenaires tels que l'Union africaine et la Fondation africaine pour les technologies agricoles, a exposé les contraintes qui continuent d'entraver l'adoption généralisée de variétés améliorées de manioc, de maïs et de riz, ainsi que l'utilisation en Afrique subsaharienne de semences et de matériel végétal de qualité pour ces variétés. Compte tenu de cela, une feuille de route permettant d'orienter les activités de l'Organisation en matière d'amélioration des plantes cultivées est en cours d'élaboration, dans le cadre de l'initiative régionale 2 d'intensification durable de la production et de développement des chaînes de valeur en Afrique, qui fait partie du Programme stratégique 2.

47. Des efforts sont actuellement déployés pour augmenter l'adoption de variétés adaptées en Zambie; ce pays fait l'objet d'un examen attentif dans le cadre du Programme stratégique 2 de la FAO. À cet égard, la FAO appuie les efforts entrepris pour promouvoir la disponibilité de semences de qualité pour le riz⁹⁰ et le pois cajan, grâce à une augmentation de la production de semences d'obtenteur et de semences de souche.

48. Afin de contribuer à la diversification des cultures et à l'amélioration de la nutrition, la FAO continue à tirer parti des réussites de l'Année internationale du quinoa, en encourageant la production, l'évaluation, la gestion, l'utilisation et la commercialisation de cette plante au sein de systèmes agricoles et de régions agroécologiques variés, dans six pays d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale⁹¹. L'Organisation œuvre à la promotion de la diversification des cultures à Djibouti, avec l'introduction de cactus destiné à la consommation humaine et animale et permettant de lutter contre l'érosion des

⁸⁸ TCP/MOL/3608 Strengthening the capacity of smallholders in berry production.

⁸⁹ TCP/MON/3605 Improving Fruits and Berry Production in Mongolia.

⁹⁰ TCP/ZAM/3501 Strengthening Rice Seed Production and Enhancing Extension Services to Increase Rice Production in Zambia.

⁹¹ TCP/RAF/3602 Assistance technique pour le renforcement du système alimentaire du quinoa - Phase II.

sols⁹². Au Cabo Verde⁹³, la nutrition a été améliorée grâce à l'introduction et la multiplication de fruits et légumes adaptés.

49. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (Division mixte) a mis en œuvre 77 programmes de coopération technique (PCT) consacrés à l'amélioration des plantes cultivées dans 70 pays. Les résultats englobaient le renforcement des capacités des ressources humaines, le transfert de technologie, la rénovation des infrastructures et le conseil technique en vue d'une utilisation efficace de l'amélioration par mutation des plantes cultivées. Par ailleurs, grâce aux programmes de recherche coordonnée de l'AIEA, la Division mixte a également réuni des chercheurs venus de 44 pays afin de collaborer à cinq projets consacrés à l'amélioration des plantes cultivées.

50. S'agissant des activités de la Division mixte au cours de la période considérée, environ 4500 lignées mutantes présentant des caractéristiques agronomiques améliorées (résistance aux maladies, tolérance à la chaleur, à la salinité, etc.) ont été mises au point dans le cadre des programmes de coopération technique et des projets de recherche coordonnée. Ces lignées servent de ressource pour la sélection de nouvelles variétés d'espèces cultivées, en particulier lorsque leurs caractéristiques ne sont pas disponibles dans les accessions de matériel génétique accessibles aux obtenteurs. Par ailleurs, 24 nouvelles variétés mutantes ont été homologuées et 55 publications ayant fait l'objet d'un examen par des pairs ont été produites dans le cadre des activités soutenues par la Division mixte.

51. Au cours de la période considérée, 534 stagiaires ont été subventionnés pour l'acquisition des compétences voulues au Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf, en Autriche, et dans d'autres centres de formation de haut niveau à travers le monde. Le sous-programme de sélection des plantes et de phytogénétique de la Division mixte a élaboré et publié trois protocoles concernant les biotechnologies appliquées à l'amélioration des plantes par mutation⁹⁴, en collaboration avec son laboratoire situé à Seibersdorf. Il a également fourni 100 services d'irradiation et accueilli 86 des 534 stagiaires financés par l'AIEA.

52. Dans l'ensemble, environ 3 275 variétés mutantes de plantes cultivées ont été homologuées à des fins de culture dans différents pays du monde^{95,96}. Une proportion importante de ces variétés a rapporté aux cultivateurs des revenus supplémentaires de plusieurs milliards de dollars^{97,98} directement attribuables aux travaux de la Division mixte depuis la mise en place de ce partenariat unique entre la

⁹² TCP/DJI/3503 Introduction de la culture des variétés adéquates du figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*) à Djibouti et sa gestion et production et son utilisation pour le contrôle de l'érosion des sols, et la consommation humaine et animale.

⁹³ TCP/CVI/3603 Relance des cultures fruitières au Cabo Verde.

⁹⁴ Bradley J. Till, Joanna Jankowicz-Cieslak, Owen A. Huynh, Mayada M. Beshir, Robert G. Laport, Bernhard J. Hofinger (2015) Low-Cost Methods for Molecular Characterization of Mutant Plants Tissue Desiccation, DNA Extraction and Mutation Discovery: Protocols. Springer International Publishing (<http://www.springer.com/gp/book/9783319162584>).

Joanna Jankowicz-Cieslak, Thomas H. Tai, Jochen Kumlehn, Bradley J. Till (2016) Biotechnologies for Plant Mutation Breeding. Protocols. Springer International Publishing (<http://www.springer.com/gp/book/9783319265889>).

Souleymane Bado, Brian P. Forster, Abdelbagi M.A. Ghanim, Joanna Jankowicz-Cieslak, Gunter Berthold, Liu Luxiang (2016) Protocols for Pre-Field Screening of Mutants for Salt Tolerance in Rice, Wheat and Barley. Springer International Publishing (<http://www.springer.com/gp/book/9783319450193>).

⁹⁵ Mutant Variety Database: <http://mvd.iaea.org/#!Home>.

⁹⁶ Maluszynski, M.; Nichterlein, K.; van Zanten, L.; Ahloowalia, B.S. Officially released mutant varieties - The FAO/IAEA database. Mutat. Breed. Rev. 2000, 12, 1-88.

⁹⁷ Ahloowalia, B.S.; Maluszynski, M.; Nichterlein, K. Global impact of mutation-derived varieties. Euphytica 2004, 135, 187-204.

⁹⁸ Kharkwal, M.C.; Shu, Q.Y. The Role of Induced Mutations in World Food Security. In Induced Plant Mutations in the Genomics Era; Shu, Q.Y., Ed.; Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome, Italie, 2009; pp. 33-38.

FAO et l'AIEA, il y a plus de 55 ans⁹⁹. La Division mixte a la particularité d'être la seule unité d'un organisme intergouvernemental soutenant des travaux en recherche et développement portant sur les mutations provoquées, qui représentent une méthode peu coûteuse, fiable, sûre et acceptée permettant de générer des variations utiles héritées, aux fins de la sélection de variétés améliorées d'espèces cultivées.

53. L'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB) est une plateforme multipartite mise en place par la FAO pour aider les pays dans la mise en œuvre de l'article 6 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette initiative a été financée par la Fondation Bill et Melinda Gates, de 2007 à 2012, au titre d'un projet coordonné par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et visant à sécuriser la base biologique de l'agriculture et à promouvoir une utilisation nouvelle et plus complète des ressources phytogénétiques (« *Securing the Biological Basis of Agriculture and Promoting New and Fuller Use of Crop Genetic Resources* »). Durant cette période, elle a, entre autres, mené une enquête et publié une base de données sur la capacité d'amélioration des plantes cultivées à l'échelle mondiale. Elle a facilité la mise en réseau des obtenteurs grâce à un annuaire mondial, mis au point et diffusé des produits axés sur les connaissances et mené des programmes de formation, notamment l'élaboration d'un cours de formation en ligne sur la présélection. La GIPB a également attribué des petites subventions pour des activités de présélection.

54. Depuis l'achèvement du projet financé par la Fondation Bill et Melinda Gates, il n'a pas été possible de garantir des ressources extrabudgétaires supplémentaires aux fins de la mise en œuvre du plan d'activités élaboré en collaboration avec la GIPB. Des activités minimales ont toutefois été mises en œuvre au titre du budget ordinaire de la FAO. Par exemple, un outil d'évaluation des capacités de sélection végétale a été élaboré afin de mesurer l'efficacité des programmes de sélection végétale. Cet outil sera accessible par le biais d'un portail réservé à cet effet sur le site web de la FAO. L'Organisation a entrepris de réviser le format du cours de formation en ligne sur la présélection afin de satisfaire aux normes industrielles actuelles. Le cours et l'outil seront disponibles en ligne d'ici fin 2018.

VI. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

55. À sa dernière session, la Commission a également demandé à la FAO de continuer de renforcer les réseaux nationaux et régionaux pour la conservation des RPGAA, y compris dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de facilitation des partenariats¹⁰⁰. En réponse à cette demande, la FAO a apporté son appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, en particulier pour les Pays Membres en développement.

A. Stratégies nationales en matière de RPGAA

56. Sous l'égide de l'initiative régionale 2 de la FAO en Afrique subsaharienne, l'Organisation continue d'apporter son appui, entre autres, au renforcement des chaînes de valeur des racines et tubercules au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, au Rwanda et en Ouganda¹⁰¹. Les interventions comprennent le recours à des écoles pratiques d'agriculture en vue de renforcer les capacités des agriculteurs en matière d'amélioration des techniques culturales et de récolte, et de facilitation de l'accès à des plants et semences de qualité pour des variétés améliorées de manioc, d'igname et de pomme de terre.

⁹⁹ Mba, C. 2013. Induced Mutations Unleash the Potentials of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture. *Agronomy* 3: 200-231 (doi:10.3390/agronomy3010200).

¹⁰⁰ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 65.

¹⁰¹ GCP/RAF/448/EC Strengthening linkages between small actors and buyers in the Roots and Tubers Sector in Africa.

57. Des efforts sont également déployés en vue de l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux relatifs aux RPGAA, qui répondront aux besoins en renforcement des capacités et établiront le lien entre la conservation et l'utilisation durable, en Angola, à Maurice, en Namibie, au Swaziland, en Afrique du Sud et au Zimbabwe¹⁰².

58. La FAO a mis au point une Stratégie régionale sur le riz dans la région Asie et Pacifique. Celle-ci fournit des orientations aux Pays Membres pour la révision et la formulation de leurs stratégies nationales. Par l'intermédiaire de l'initiative régionale en cours, la FAO a soutenu la mise en application, en Asie, de systèmes de riziculture respectueux de l'environnement. Au Bhoutan par exemple, les capacités des personnels des services de vulgarisation, du personnel technique et des petits agriculteurs ont été renforcées afin d'améliorer le rendement et la productivité du riz dans trois zones agroécologiques¹⁰³. Ces activités comprenaient le renforcement des systèmes de soutien pour les semences (semences d'obteneurs, semences de base, semences certifiées et systèmes de certification des semences) afin d'accroître la disponibilité des semences et du matériel végétal de qualité pour les agriculteurs.

59. En République de Moldova, la FAO a appuyé le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration d'un Programme national pour les RPGAA, avec pour objectif de renforcer les liens existant entre les parties prenantes nationales impliquées dans la conservation et l'utilisation durable des RPGAA¹⁰⁴. Des initiatives semblables sont en cours au Bélarus¹⁰⁵ et à Madagascar¹⁰⁶ en vue de renforcer les capacités institutionnelles et techniques en matière de gestion des RPGAA et de rénover les infrastructures des banques de gènes nationales.

60. La FAO a en outre aidé l'Ouzbékistan à améliorer sa législation et à renforcer les capacités institutionnelles des parties prenantes nationales en matière de mise à l'essai, d'enregistrement et de protection juridique des variétés, de contrôle de la qualité et de certification des semences¹⁰⁷. La Géorgie¹⁰⁸ a par ailleurs reçu un appui pour la mise en place d'une législation concernant les semences et d'un système de certification des semences. En Arménie, les capacités ont également été renforcées en matière de production de matériel végétal de raisin certifié, résistant au phylloxera, grâce au soutien apporté aux services et aux capacités de certification nationaux pour la production *in vitro* de matériel végétal de plantation¹⁰⁹. La FAO a soutenu la République dominicaine dans le renforcement de ses capacités à produire du matériel végétal sain pour diverses plantes cultivées, allant des plantes-racines au café¹¹⁰. Elle aide actuellement la Géorgie à mettre en place son premier laboratoire de contrôle des semences¹¹¹.

¹⁰² TCP/SFS/3601 (16/VI/SFS/11) Support for the development of national capacities for conservation and sustainable utilization of plant genetic resources for food and agriculture.

¹⁰³ TCP/BHU/3602 Improving rice productivity in Bhutan to enhance rice self-sufficiency- importing fruit scion and rootstock cultivars.

¹⁰⁴ TCP/MOL/3504 Support to the development of a National Programme for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Moldova

¹⁰⁵ TCP/BYE/3601 Strengthening National PGR Program in Belarus for Conservation and Use of Plant Genetic Resources.

¹⁰⁶ TCP/MAG/3605 RPGAA aux bénéfices des populations locales_ Stratégie Nationale RPGAA et Symposium International.

¹⁰⁷ TCP/UZB/3602 Support to improvement of the national seed, plant variety protection and phytosanitary legislation.

¹⁰⁸ GCP/GEO/004/AUT Capacity Development of the Ministry of Agriculture of Georgia: Improved Policy Making and Effective Implementation of the Strategy for Agricultural Development (contribution to ENPARD Georgia Programme).

¹⁰⁹ TCP/ARM/3601 Development of a new certification system for grape planting materials.

¹¹⁰ TCP/DMI/3601 Strengthening capacity for providing plant and animal health services in Dominica.

¹¹¹ GCP/GEO/001/EC ENPARD Technical Assistance - Capacity Development of the Ministry of Agriculture of Georgia.

61. Le Sri Lanka bénéficie d'une aide de la FAO par l'intermédiaire d'un projet financé par le FEM, afin d'améliorer les capacités réglementaires, institutionnelles et techniques en vue de la mise en œuvre efficace du Cadre national en matière de biosécurité, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique¹¹².

62. Suite au Symposium international de la FAO tenu en 2016 sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition¹¹³, l'Organisation a continué à fournir aux Pays Membres une plateforme dédiée à l'échange de connaissances et au partage d'expériences en matière de biotechnologies. Deux réunions régionales ont été organisées en 2017, pour la région Asie et Pacifique¹¹⁴ et l'Afrique subsaharienne¹¹⁵. Les sujets débattus et/ou pour lesquels des exemples de contribution à l'agriculture familiale ont été présentés, couvraient des applications traditionnelles telles que la culture tissulaire, et l'utilisation relativement technologique de marqueurs moléculaires pour la caractérisation du matériel génétique et la sélection végétale.

B. Points focaux nationaux

63. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a invité tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à nommer un point focal national chargé de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial¹¹⁶. Suite à cette demande, la FAO a été informée de la désignation de 114 points focaux nationaux. Ceci illustre l'engagement fort à communiquer sur l'état de conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Au-delà de l'établissement de rapports périodiques sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'indicateur 2.5.1 des ODD, les points focaux nationaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et la préparation de rapports nationaux pour le *Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

64. À sa dernière session, la Commission s'est félicitée de la mise à niveau de l'application informatique utilisée pour les mécanismes nationaux de partage d'informations et de leur pleine intégration avec le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS)¹¹⁷, qui facilitera l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial¹¹⁸.

65. Au cours de la période intersessions, la FAO s'est activement consacrée à la gestion et à l'amélioration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS). Des informations concernant les progrès accomplis sont fournies dans le document traitant du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, intitulé *État d'avancement de l'élaboration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹⁹.

¹¹² GCP /SRL/066/GFF Implementation of the National Biosafety Framework in accordance with the Cartagena Protocol on Biosafety (CPB).

¹¹³ <http://www.fao.org/about/meetings/agribiotechs-symposium/fr/>.

¹¹⁴ <http://www.fao.org/asiapacific/events/detail-events/fr/c/1440/>.

¹¹⁵ <http://www.fao.org/africa/events/detail-events/fr/c/1035227/>.

¹¹⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 18.

¹¹⁷ www.fao.org/wiews.

¹¹⁸ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 33.

¹¹⁹ CGRFA/WG-PGR-9/18/3

VII. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

66. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION DES RPGAA

- 1) examiner et réviser, le cas échéant, les deux documents de réflexion portant sur: i) l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments; et ii) l'établissement d'un réseau mondial pour la gestion à l'exploitation de variétés des agriculteurs/variétés locales, en tenant compte des résultats du dialogue informel. Ces documents seront présentés à la Commission pour examen, à sa prochaine session;
- 2) recommander que la Commission demande à la FAO d'aider les pays à élaborer ou réviser leurs plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments, en tenant compte des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*;
- 3) examiner et réviser, le cas échéant, le projet révisé de *Directives volontaires pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales* qui sera présenté à la Commission pour examen, à sa prochaine session;

CONSERVATION *EX SITU*

- 1) recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays dans la gestion des banques de gènes, afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique des plantes cultivées;
- 2) recommander à la Commission d'inviter la FAO à préparer des guides pratiques pour l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, basés sur les étapes définies dans le document intitulé *Facilitating the implementation and monitoring of the Genebank Standards*, afin que ceux-ci soient examinés par le Groupe de travail technique intergouvernemental et par la Commission, à leurs prochaines sessions;

UTILISATION DURABLE

Renforcer les systèmes semenciers

- 1) recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer les systèmes semenciers nationaux afin d'assurer la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité, en particulier aux petits exploitants agricoles;
- 2) recommander à la Commission d'inviter la FAO à entreprendre des études de cas approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations en matière de semences sur la diversité des RPGAA au sein des exploitations, pour examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental et par la Commission, à leurs prochaines sessions;
- 3) recommander que la Commission demande à la FAO d'aider les pays à élaborer ou à réviser leur politique nationale en matière de semences et la législation correspondante, en tenant compte des dispositions du *Guide d'application volontaire de la Commission pour la formulation d'une politique semencière nationale*;
- 4) recommander en outre que la Commission appelle les donateurs à aider les pays, y compris au moyen de fonds extrabudgétaires, dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur politique nationale et de leur législation en matière de semences;

Renforcer de la sélection végétale

recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées - y compris dans le cadre de plateformes à parties prenantes multiples et par le biais du Programme mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique - et ce, notamment, à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité.

*RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES**Stratégie nationale en matière de RPGAA*

recommander que la Commission appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.